

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 75719 du 19 novembre 2019
portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ1932123S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'instruction n° 68918 du 16 janvier 2019 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ1901447J) ;

Vu la circulaire n° 68918 du 16 janvier 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision n° 39413 du 31 mai 2019 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie (NOR : INTJ1915187S),

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 20 mai 2019 ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes en date du 20 mai 2019,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} décembre 2019 au sous-officier de gendarmerie du cadre général suivant :

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Richardson Stéphane NIGEND : 212 699 NLS : 8 063 631

Article 2

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} décembre 2019 aux sous-officiers de gendarmerie spécialiste suivants :

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Piot Noël NIGEND : 225 562 NLS : 8 084 288

Commandement de la gendarmerie d'outre-mer

Bousnane Walid NIGEND : 225 926 NLS : 8 074 751

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Antoine Steve NIGEND : 232 206 NLS : 8 085 428
Hertel Frédéric NIGEND : 230 507 NLS : 8 085 125

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation:
Le colonel,
sous-directeur de la gestion du personnel
L. Le Gentil

« ORIGINAL SIGNÉ »